

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
03/05/2016

Dossier complet le

N° d'enregistrement
F01116P0068

1. Intitulé du projet

ILOT T10 - ZAC PARIS RIVE GAUCHE

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 36	La surface de plancher (SDP) du projet est estimée à 13 750 m ² , dont : - T10A Nord: 4 650m ² (maîtrise d'ouvrage Paris Habitat) - T10A Sud: 4 100m ² (maîtrise d'ouvrage Paris Habitat) - 10B: 5 000m ² (maîtrise d'ouvrage ICF Habitat Novedis) - parking: environ 160 places (maîtrise d'ouvrage Paris Habitat)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Dans le cadre du projet d'aménagement du quartier d'Austerlitz et du pôle Multimodal Austerlitz 2020, l'immeuble de 51 logements (propriété SNCF / gestion ICF Habitat Novedis) et sis 19-23-27 bvd de l'Hôpital est voué à la démolition. La reconstitution patrimoniale de la SNCF a été positionnée au cœur du secteur Tolbiac-Chevaleret sur l'îlot T10 de la ZAC PARIS RIVE GAUCHE menée par la SEMAPA. La SNCF, propriétaire des parcelles composant l'îlot T10, doit réaliser les travaux de libération des emprises, afin de les vendre à la SEMAPA pour être ensuite cédées aux maîtres d'ouvrage.

Le macro-lot T10 a été subdivisé en 3 lots: T10A Nord, T10A Sud et T10B. La maîtrise d'ouvrage du lot T10 A Nord et Sud a été confiée à PARIS HABITAT pour la réalisation d'un programme de logements familiaux, de logements étudiants, de commerces et de locaux destinés à la SNCF. Paris Habitat assurera également la maîtrise d'ouvrage du parking. ICF HABITAT NOVEDIS assurera la maîtrise d'ouvrage du lot T10B.

Une maîtrise d'œuvre a été désignée pour chacun des 3 lots d'habitation. Le maître d'œuvre du lot T10A Nord sera également en charge de la conception et du suivi de réalisation du parking, et assurera le rôle de coordinateur des trois projets.

4.2 Objectifs du projet

L'opération T10 doit permettre la mixité sociale tout en multipliant les usages au cœur d'un nouvel espace urbain (place T4 et parvis de la Halle Freyssinet) créé dans le cadre de la ZAC PARIS RIVE GAUCHE.

Ainsi, le bâtiment T10A Nord proposera environ 55 logements sociaux, tandis que le bâtiment T10A Sud accueillera environ 180 logements étudiants. Le bâtiment T10B sera composé d'environ 77 Logements à Loyers Intermédiaires (LLI).

Par ailleurs le projet global T10 proposera plusieurs locaux commerciaux dont un destiné à accueillir une activité de restauration. Le projet T10A Nord accueillera également l'emplacement des futures "brigades" SNCF en charge de l'entretien et de la sécurité des voies SNCF de la gare d'Austerlitz. Enfin le parking sera en partie dédié aux futurs utilisateurs de la halle Freyssinet et aux brigades SNCF.

Enfin, le projet T10 répondra aux exigences environnementales fortes de la SEMAPA avec le respect du Plan Climat Energie de la ville de Paris et sera certifié NF Habitat HQE. De plus, la conception du projet prévoiera une continuité des espaces verts par les toits des 3 bâtiments avec 8 terrasses végétalisées (dont 6 accessibles) et un jardin traversant, en coeur d'îlot.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'ensemble du chantier sera réalisé lorsque l'emprise foncière sera libérée par la SNCF.

La construction des lots T10A Nord et Sud est conditionnée par la réalisation en limite de propriété de la place T4 (sur dalle) par la SEMAPA. Il est donc envisagé d'avoir une conception du projet global avec les trois maîtrises d'œuvre, puis de construire cette opération en deux phases :

- 1ère phase (première partie du parking et l'immeuble T10B) : mi 2017
- 2ème phase (la seconde partie du parking et les immeubles T10A Nord et Sud) : mi 2019

Un groupement de commande Paris Habitat / ICF Habitat Novedis est déjà conventionné. Une entreprise générale sera désignée pour l'ensemble du chantier.

L'aménageur restera vigilant au suivi des nuisances et des impacts en phase chantier: circulation, pollution de l'air, environnement acoustique, gestion des déchets et impact sur l'eau.

La SEMAPA est par ailleurs certifiée ISO 14001 et a mis en place un SME (Système de Management Environnemental) permettant de contrôler et de suivre de près ces questions.

Une charte chantier à faible impact sera établi par la SEMAPA et imposée à l'entreprise intervenant dans le cadre de l'opération.

Une réunion d'information sera réalisée en mairie d'arrondissement préalablement au démarrage du chantier. Des panneaux et/ou des boîtages de lettres permettront de relayer périodiquement l'information auprès des riverains, et ceux-ci pourront répondre en retour par mail à la SEMAPA (contact@semapa.fr).

Plus généralement, les opérations menées par la SEMAPA font l'objet de présentation dans le magazine "Treize Urbain" édité trimestriellement à 80 000 exemplaires et distribué dans l'ensemble des boîtes à lettres du 13è arrondissement de Paris. Il est également disponible à l'accueil de la mairie du 13è arrondissement, au centre d'information Paris Rive Gauche et à toutes personnes qui en fait la demande.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation à partir de 2020, le bâtiment d'habitation T10B sera géré par ICF Habitat Novedis. Les bâtiments T10A Nord et Sud, mis en service à partir de 2021, seront gérés respectivement par Paris Habitat et le CROUS. L'ensemble des logements trouveront leurs accès par le parvis de la halle et la place T4.

Le parking, dont l'accès se fera par le "passage", sera géré par l'acquéreur de la halle Freyssinet et les locaux commerciaux seront revendus dans le cadre d'un CPI à la SEMAPA qui se chargera de les commercialiser. Enfin les locaux des "brigades" SNCF seront entièrement autonomes et seront donc revendus dans le cadre d'une VEFA à la SNCF.

Compte tenu d'une part de la proximité des transports en commun : station Chevaleret de la ligne 6 du métro à moins de 150m, arrêt Nationale du bus 27 à 600m et station Bibliothèque François Mitterrand du RER C et de la ligne 14 du métro à 700m, et d'autres part de la vacance observée dans les parcs de stationnement de Paris Habitat et ICF Habitat Novedis, il n'est pas prévu que les futurs bailleurs acquièrent des places dans le parking souterrain du projet. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la politique volontariste de la ville de Paris pour réduire le recours à la voiture.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'opération T10 sera soumise à deux permis de construire indépendants, un pour chacun des deux maîtres d'ouvrage.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- permis de construire des lots T10A Nord, T10 A Sud et le parking sous maîtrise d'ouvrage Paris Habitat
- permis de construire du lot T10B sous maîtrise d'ouvrage ICF Habitat Novedis

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Parcelle d'assiette des lots T10 A Nord et Sud	2 546 m ²
- Parcelle d'assiette du lot T10 B	1 986 m ²
- constructibilité globale de l'opération (SDP) :	13 750m ²
- lot T10A Nord :	4 650m ²
- lot T10A Sud :	4 100m ²
- lot T10B :	5 000m ²
- parking :	2 niveaux
- hauteur bâtie des lots :	
- lot T10A Nord:	37m (+84,30m nvp)
- lot T10 Sud :	37m (+71,00m nvp)
- lot T10B :	37m (+72,00m nvp)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

53A boulevard Vincent Auriol
75013 Paris

Coordonnées géographiques¹

Long. 48 ° 50 ' 05 " 8 N Lat. 2 ° 22 ' 13 " 9 E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet T10 vise la construction de 3 immeubles de logements (social, étudiants et intermédiaires), de Rdc commerciaux, de deux niveaux de parking et de bureaux pour les "brigades" SNCF des voies de la gare d'Austerlitz.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain est aujourd'hui occupé par les locaux des brigades de la SNCF (bureaux), du stationnement et les restos du cœur. La parcelle est bordée par le faisceau ferroviaire de la gare d'Austerlitz.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Zone UG du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris approuvé par le conseil de Paris les 12 et 13 Juin 2006 et rendu opposable le 1er Septembre 2006.
Le Schéma Directeur de la Région Île de France (SDRIF) a été adopté le 18 Octobre 2013 par délibération du Conseil Régional d'Île de France et approuvé par décret en Conseil d'Etat le 27 Décembre 2013

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération n'est pas localisée dans une Zone d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique de type 1 ou 2, ni à proximité immédiate. La ZIEFF la plus proche est celle du Bois de Vincennes (ZNIEFF de type 2) située à environ 2km de l'opération
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de la ville de Paris est couvert par le plan d'Exposition aux bruits de l'aérodrome de Paris Issy les Moulineaux daté du 24 Mars 1997, révisé le 18 Avril 2007, et annexé au PLU de Paris. L'opération est localisée à environ 7km de l'héliport. Le Plan de Prévention des Bruits de l'Environnement (PPBE) ne met pas en évidence de dépassement du seuil réglementaire.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Halle Freyssinet, inscrite à l'inventaire des monuments historiques de la Ville de Paris depuis le 23 Février 2012, est situé à 25m de l'opération T10, à l'Est de la parcelle. De même l'hôpital de la Pitié Salpêtrière, inscrit au titre des Monuments Historiques, situé à 200m de la parcelle au Nord-Ouest
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le 13ème arrondissement est exposé à une remontée de nappe dans les sédiments inondation. La ville de Paris est dotée d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) dont la révision a été approuvée le 19/04/2007. Le projet est en zone à aléas, le niveau PEHC étant de 34,70mNVP et le point bas du terrain étant de 34mNVP.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération T10 se situe à proximité du site IDF7506621 (Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques) et du site IDF7504899 (Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), fabrication d'objets divers en bois, fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie, traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures) et fabrication de coutellerie)
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération T10 se situe dans le secteur de la Halle Freyssinet, inscrite à l'inventaire des monuments historiques de la Ville de Paris depuis le 23 Février 2012, située à 25m de l'opération T10, à l'Est de la parcelle. De même l'hôpital de la Pitié Salpêtrière, inscrit au titre des Monuments Historiques, situé à 200m de la parcelle au Nord-Ouest
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération n'est pas localisée dans un site NATURA 2000, ni à proximité. Le site NATURA 2000 le plus proche se situe à environ 7 km de l'opération, il s'agit du parc Jean Moulin Les Guillauds situé à Bagnolet (93).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération est dans le périmètre de plusieurs sites classés au titre de Monument Historique de France : - l'église Saint Louis de l'hôpital e la Pitié Salpêtrière - l'édicule de sortie de métro de la station Campo Formio - la Halle Freyssinet L'opération n'est pas dans le périmètre d'un site classé à l'UNESCO. Le site le plus proche est "les rives de la Seine à Paris" situé à 1,5km.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude géotechnique de type G2 AVP et G2PRO sera réalisée lorsque l'emprise foncière sera libérée pour déterminer les sujétions techniques liées à la présence d'eau dans le sous-sol.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux et les terres excavées durant le chantier seront envoyés dans les décharges appropriées. Il sera mis en place un plan de gestion des terres excavées suivant la norme NF31-620 du 2 Juin 2011. La déconstruction des bâtiments actuels par la SNCF fera l'objet des diagnostics réglementaires avant démolition.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain actuel est occupée par des locaux temporaires de la SNCF ainsi que des parking voitures. Plus anciennement, le terrain était une zone de stockage industriel de la SNCF liée notamment à l'entretien des voies. Le terrain ne porte actuellement ou anciennement aucun intérêt pour la faune, la flore et la continuité écologique mis en place par le plan d'aménagement de la ZAC. A contrario le projet prévoit l'implantation d'un "corridor" écologique avec le jardin et sa noue ainsi que les 8 terrasses végétalisées. Concernant l'habitat à proximité, la fiche de lot et notamment l'épannelage proposé par l'aménageur et son architecte coordonnateur préserve les vues et ensoleillement des bâtiment avoisinant.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet T10 est en lien direct avec la Halle Freyssinet qui est située à proximité immédiate. Un travail de concertation avec les Architectes des Bâtiments de France a été fait pour élaborer la fiche de lot. Ce travail de concertation avec l'ABF continuera lors de la phase de conception par les 3 maîtrises d'œuvre. Enfin le permis de construire fera l'objet d'un avis conforme de la part de l'ABF.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain actuel est occupée par des locaux temporaires de la SNCF ainsi que des parking voitures. Plus anciennement, le terrain était une zone de stockage industriel de la SNCF liée notamment à l'entretien des voies. Le projet T10 n'engendrera pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier les entreprises seront sensibilisées à l'impact sonore pour les riverains. A terme, seul l'usage du passage carrossable à l'arrière du projet pourrait générer des nuisances sonores mais ces dernières seront ponctuelles et sont déjà existantes sur le terrain. L'animation générée par les commerces et notamment celui fléché comme futur restaurant devra respecter la réglementation en vigueur afin de préserver le confort des logements situés à proximité. Enfin toutes les dispositions sont prises pour que les futurs usagers du projet ne soient pas soumis aux bruits du trafic ferroviaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier des mesures seront prises pour limiter l'impact vibratile. Pour limiter l'impact vibratil de la proximité des voies SNCF, la conception des bâtiments concernés prévoit d'ores et déjà la mise en œuvre de coupures vibratives (boîtes à ressort installées dans le plancher haut du parking)
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas d'émissions lumineuses particulières exceptées celles liées à un éclairage habituel le soir pour les halls d'accès, les appartements et les locaux tertiaires.</p> <p>Les enseignes lumineuses des locaux commerciaux devront respecter le règlement d'enseignes de la ville de Paris.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront rejetées dans le réseau communal.</p> <p>Les eaux pluviales seront gérées sur site, en conformité avec le PLU.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet a été programmé et sera conçu en collaboration avec les instances décisionnaires sur l'aspect patrimonial et culturel et paysager.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'usage actuel de la parcelle d'assise du futur projet T10 (parking voiture, bungalow), le projet T10 valorisera le terrain notamment en insérant une mixité des usages: logements sociaux, intermédiaires et à destination des étudiants, locaux commerciaux, parking souterrain, reconstitution de bureaux SNCF en lien avec les voies SNCF avec accès direct au faisceau.

D'un point de vue écologique, l'étude géologique mise en œuvre par l'aménageur montre que le sol et sous-sol sont pollués par des hydrocarbures. Par la mise en place de mesures conservatoires lors du chantier, et notamment l'excavation, l'évacuation et le traitement des terres polluées en site dédié, la qualité du terrain sera également améliorée.

Le projet T10 répondra également favorablement aux ambitions environnementales de la Ville de Paris en respectant les plans Climat-Energie et Biodiversité et sera certifié HQE / Effinergie +. Le projet de construction répondra aux objectifs ambitieux du plan d'aménagement de la ZAC en terme de paysage et de biodiversité avec notamment une optimisation des espaces en pleine terre, la mise en place d'une continuité écologique et la végétalisation des toitures. De plus le groupement de MOE comprendra un BET environnemental pour une meilleure maîtrise de tous ces enjeux en phase de conception, de réalisation mais aussi de gestion des bâtiments.

Enfin, il faut souligner que le projet aura un faible impact sur la qualité de l'eau, sur les voiries existantes et l'apport de flux routiers supplémentaires sera compensé par la mise en œuvre de nouvelles voies de dessertes dans le cadre de l'aménagement de la ZAC. De plus le projet T10 ne comportera pas de stationnement résidentiel.

Compte tenu de tous ces éléments, il ne semble pas nécessaire que le projet T10 fasse l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour de l'étude d'impact de la ZAC Paris Rive Gauche réalisée par EGIS pour le compte de la SEMAPA (version modifiée en janvier 2010) - Diagnostic environnemental du milieu souterrain réalisé par BURGEAP en date du 15/12/15 - Orthophotographie du site - Présentation du projet (contexte, plans, photos...) - Esquisses des trois lots (T10 A Nord, T10 A Sud, T10 B)

9. Engagement et signature

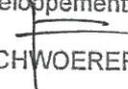
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

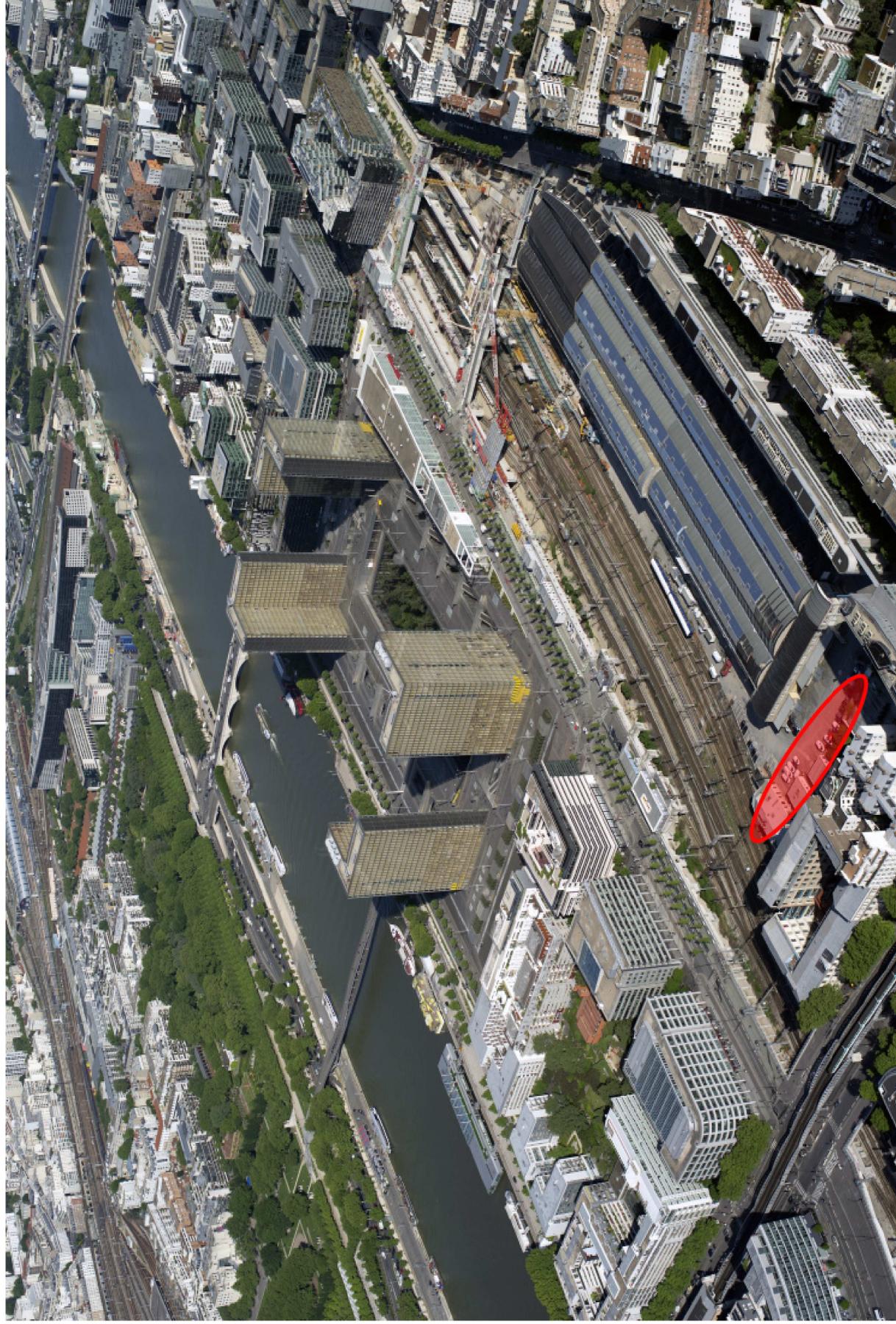
Fait à Paris

le, _____

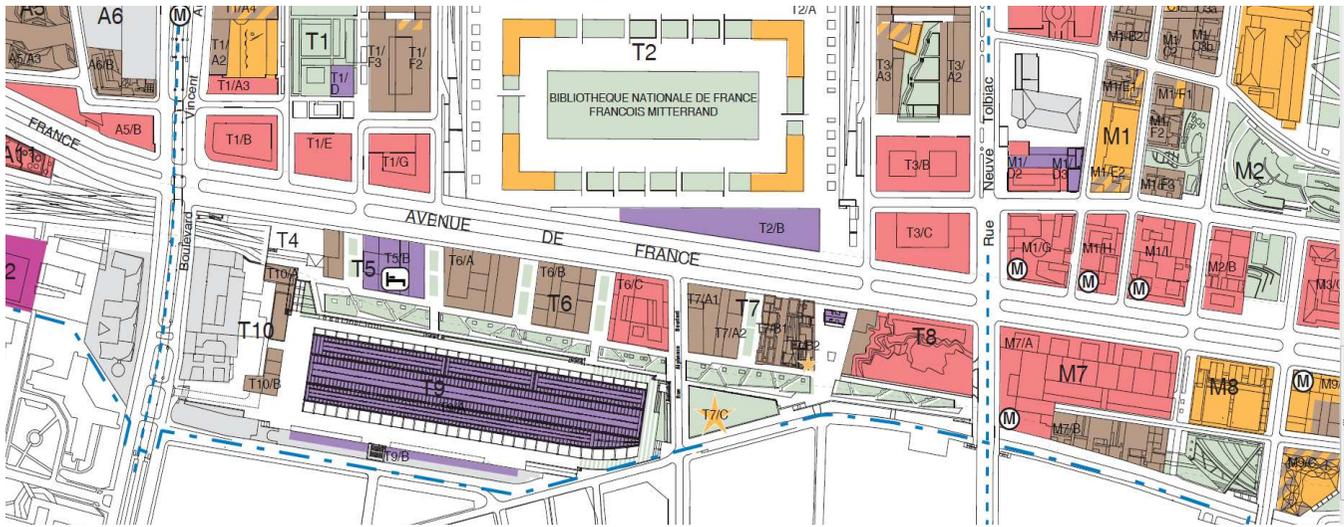
Signature

L'Adjoint au Directeur Général
 Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage
 et du Développement


 Hélène SCHWOERER



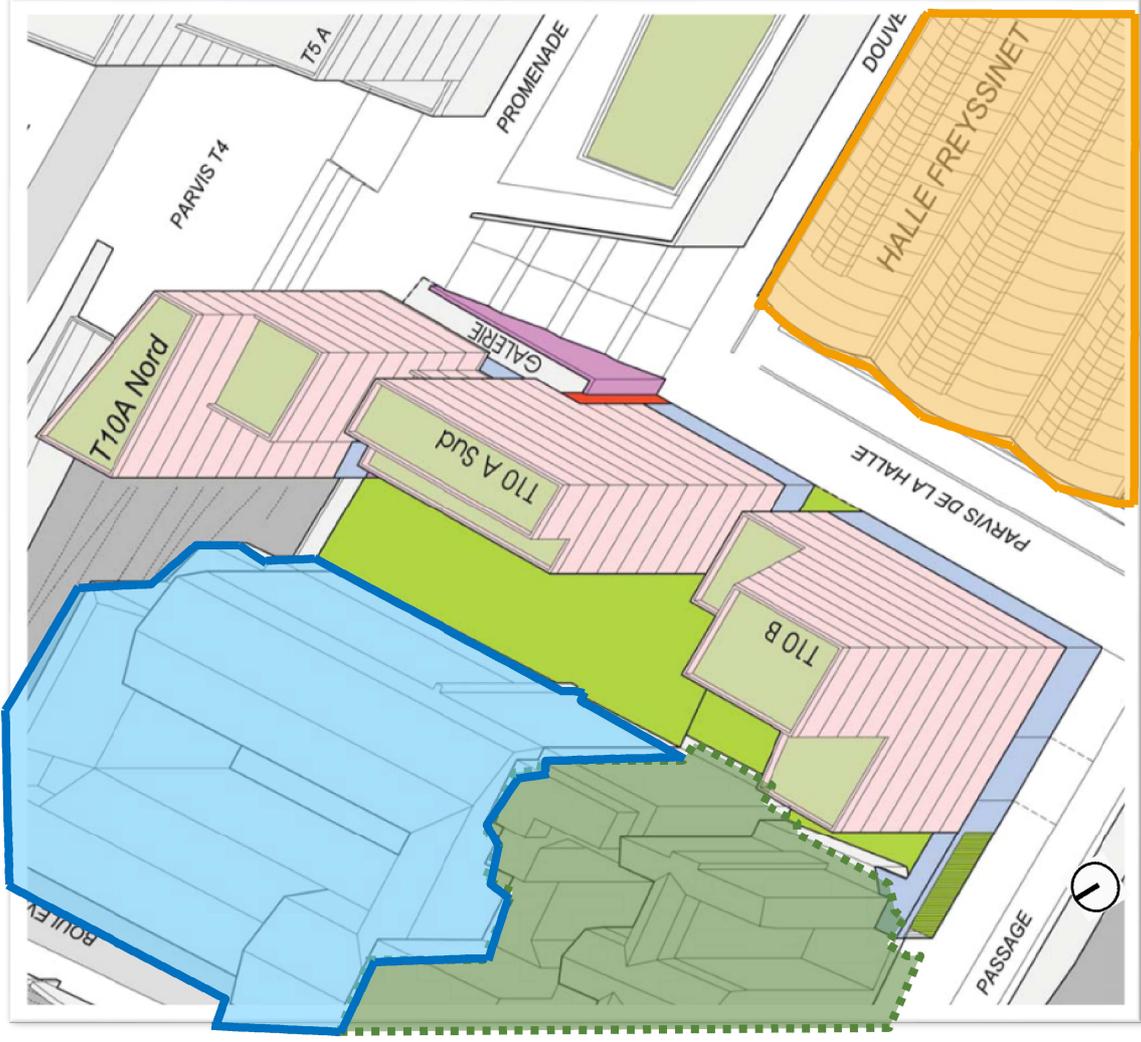
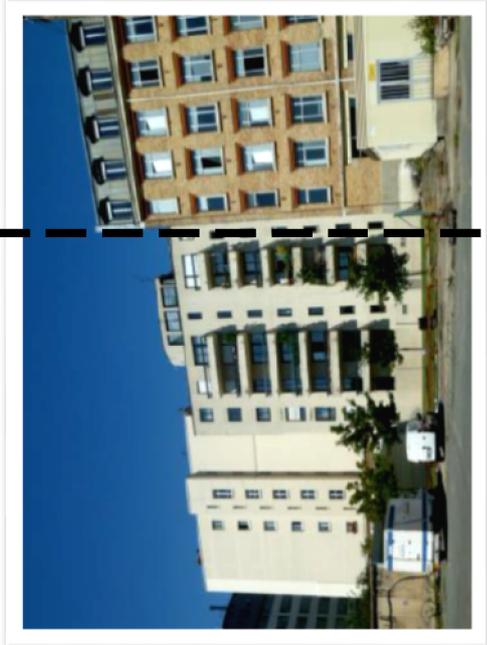
Contexte – Situation de l'opération



Contexte – Plan de l'état existant

Copropriétés

Ministère des finances



Halle Freyssinet



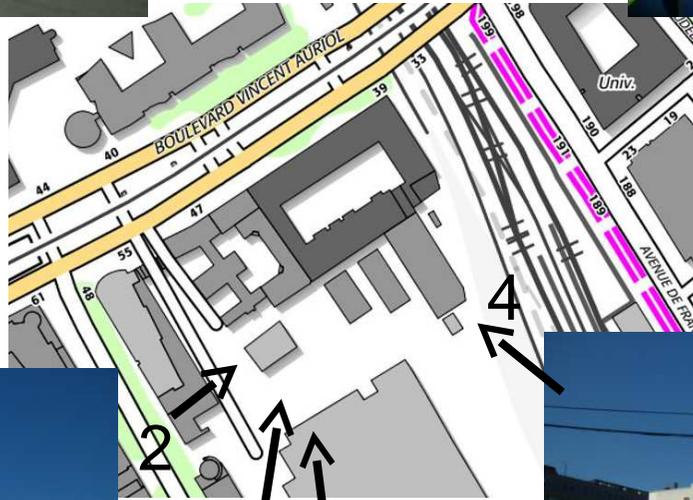
AOÛT 2010



1



2



1

2

3

4



4

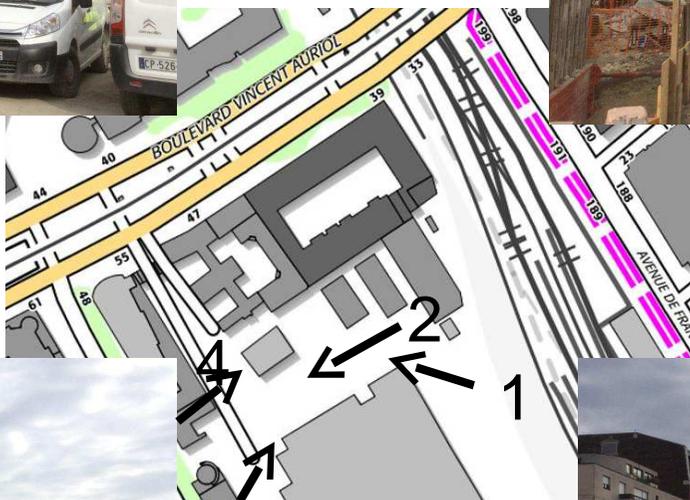
JUILLET 2015



1



2



3



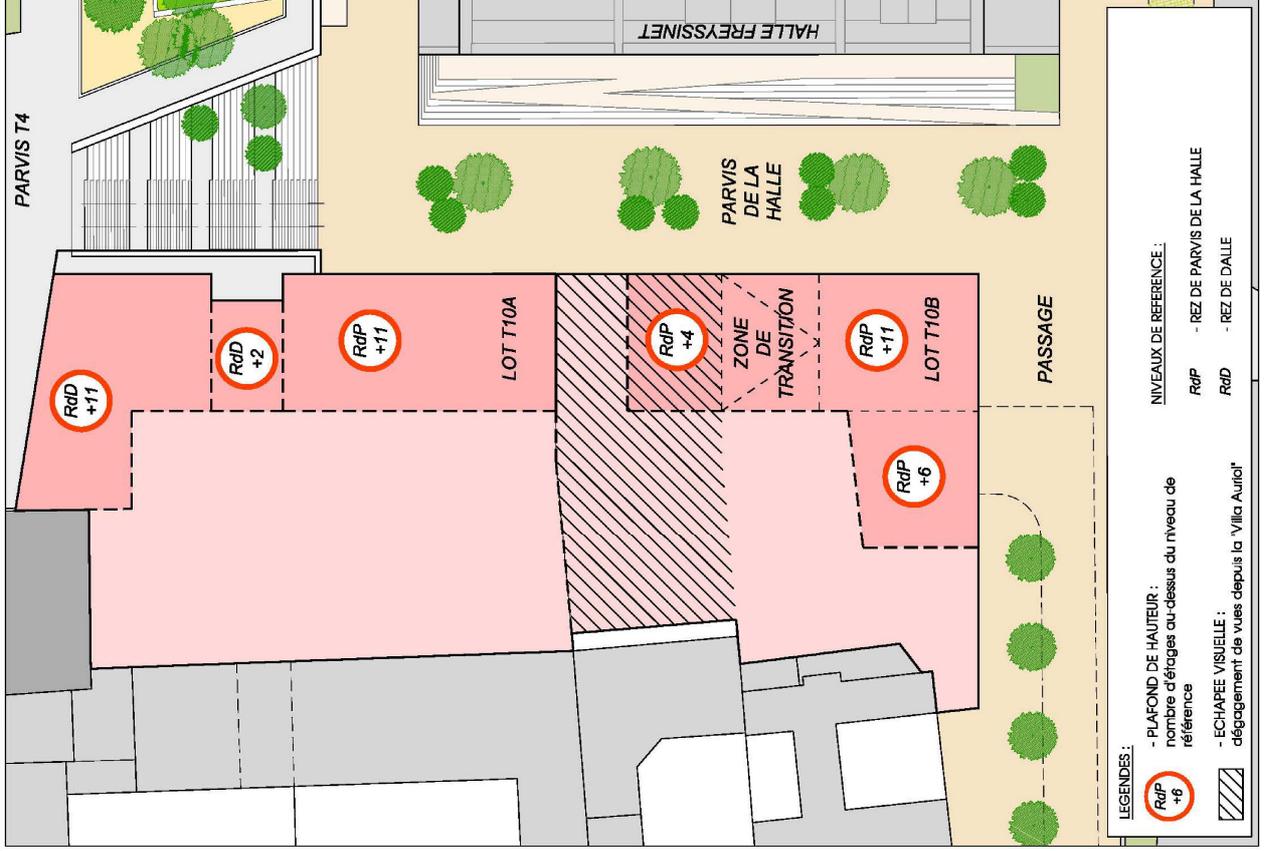
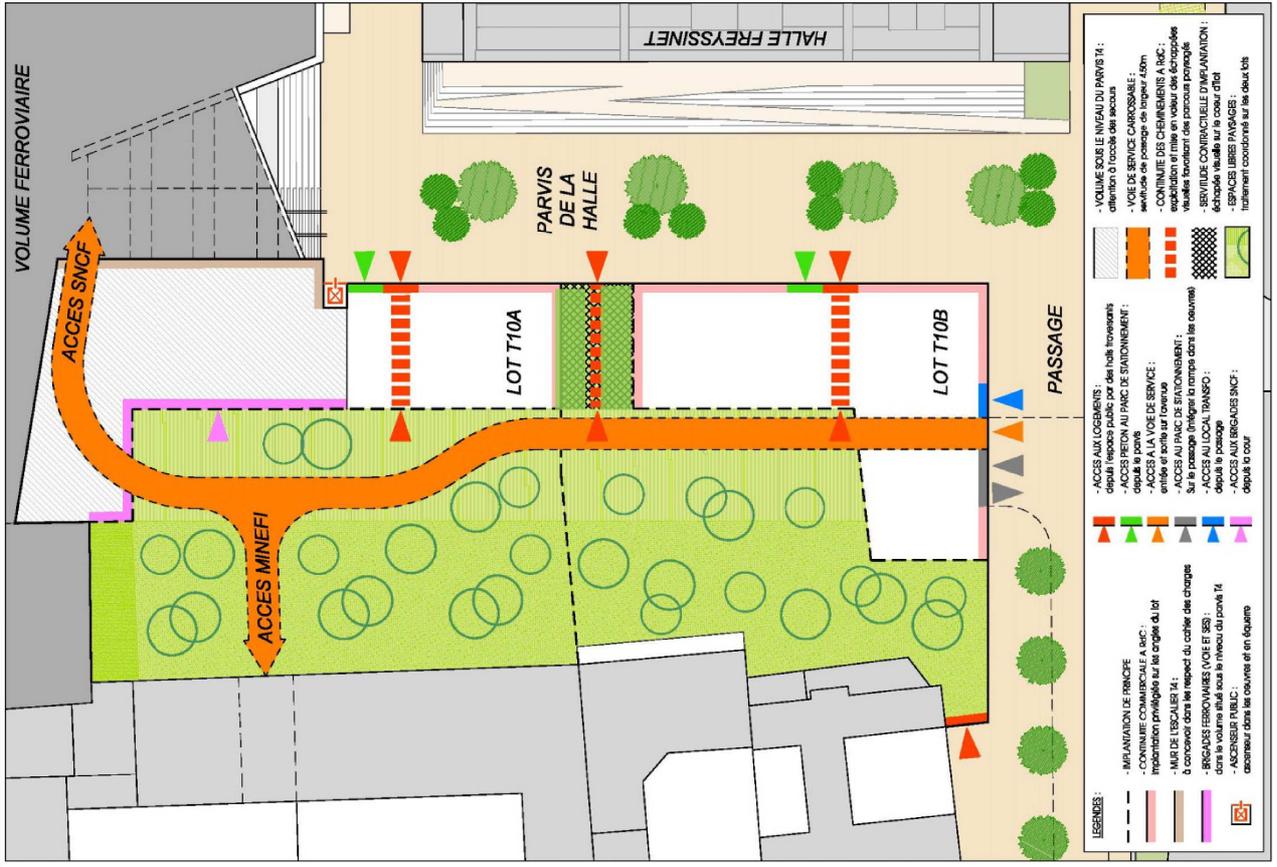
4

Début 2016



Vue de loin – avril 2016









HABITATION

BUREAUX

HAUTE PRESSION

ACTIVITÉS

HOPITAL